Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/06/2020 à 10h39
Réference de l'AR : 088-200071066-20200605-18_2020-AR
Affiché le 15/06/2020 - Certifié exécutoire le 15/06/2020

L'agglo.
Saint-Dié des vosges

ARRÊTÉ n° 18/2020

ACCEPTATION DE LA DONATION
de Monsieur Jean KEMPF ~ domicilié Immeuble « le Drakkar », 15 rue de la Niederbourg à Illkirch AU PROFIT DU MUSÉE PIERRE-NOËL DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017/01/06 du 2 janvier 2017, reçue par les services de la Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges en date du 6 janvier 2017, par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur Jean KEMPF, domicilié Immeuble « le Drakkar », 15 rue de la Niederbourg à Illkirch, a décidé d'offrir en donation un ensemble de documents liés à l'histoire de la Déodatie et de la Seconde Guerre mondiale au musée de l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant que cette donation n'est grevée ni de conditions ni de charges,

ARRÊTE

Article 1er: La donation de 9 documents imprimés et CD, conformément à l'annexe ci-jointe, pour une valeur totale estimée à 240 euros, est acceptée au profit du Musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire et un extrait sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 5 juin 2020.

Le Président,

David VALENCE